



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 18H30

## Étaient Présents :

Yves CAZORLA, Patrick PANNETIER, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Alexia PIERINI, Frédéric BERNE, Manon CROUSIER, Adjoint.

Jocelyne MOSCATO, Marie-Noëlle PELLATON, Michel AGNEL, Pascal LENTHERIC, Myriam IGHIR, Jean-Luc CANILLOS, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Séverine LANEZ, Jonathan PAVON, Romain BERLEMONT, Jonathan MIGNE, Anaïs MARCADENT, Sophie BORNE, Gérard PRIVAT, Philippe PECOUT, Martial GARCIA, Conseillers Municipaux.

## Procurations :

Jean-Luc ANTOINE donne procuration à Michel AGNEL  
Laurence PESTEL donne procuration à Jennifer CHAPUIS-FAURE  
Olivier SUAREZ donne procuration à Jean-Claude MAGES  
Ingrid SOLER donne procuration à Gérard PRIVAT  
Maha OUTALEB donne procuration à Philippe PECOUT

---

## Secrétaire de séance :

Monsieur PAVON

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2019.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **Point 1 FINANCES – ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018**

Constatant que les chiffres arrêtés par le compte de gestion du Receveur portant sur l'exercice **2018** du budget «Assainissement» sont strictement identiques au Compte Administratif correspondant, il convient d'approuver ledit compte de gestion ainsi que le compte administratif.

Réalisations	Dépenses (D)	Recettes (R)	Résultat reporté N-1 (RR)	Résultat de clôture (R-D+RR)
Section de fonctionnement	155 923,03 €	220 745,26 €	317 823,95 €	382 646,18 €
Section d'investissement	79 145,43 €	100 348,77 €	168 983,93 €	190 187,27 €
Reste à réaliser dépenses Inv.				199 250,00 €

**23 VOIX POUR**  
*Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote*  
**5 ABSTENTIONS**  
**(PECOUT, SOLER, PRIVAT, OUTALEB, GARCIA)**  
**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Point 2 FINANCES – ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement, il convient d'affecter le résultat qui s'élève à 382 646,18, en fonction du besoin de financement :

Compte 1068 « excédents capitalisés » 9 062,73 €  
Chapitre article 002 « excédent reporté » : 373 583,45 €

**24 VOIX POUR**  
**5 ABSTENTIONS**  
**(PECOUT, SOLER, PRIVAT, OUTALEB, GARCIA)**  
**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Point 3 FINANCES – ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2019**

Il convient de fixer le **Budget Primitif – Exercice 2019 – Assainissement** tel que présenté.

**24 VOIX POUR**  
**5 ABSTENTIONS**  
**(PECOUT, SOLER, PRIVAT, OUTALEB, GARCIA)**  
**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Point 4 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018**

Constatant que les chiffres arrêtés par le compte de gestion du Receveur portant sur l'exercice **2018** du budget principal sont strictement identiques au Compte Administratif correspondant, il convient d'approuver ledit compte de gestion ainsi que le compte administratif.

Réalisations	Dépenses (D)	Recettes (R)	Résultat reporté N-1 (RR)	Résultat de clôture (R-D + RR)
Section de fonctionnement	8 552 297,63 €	9 545 907,33 €	953 421,01 €	1 947 030,71 €
Section d'investissement	1 638 554,98 €	2 475 963,33 €	- 668 704,44 €	168 703,91 €
Reste à réaliser dépenses Inv.				177 240,69 €

**23 VOIX POUR**

*Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote*

**5 ABSTENTIONS**

**(PECOUT, SOLER, PRIVAT, OUTALEB, GARCIA)**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Point 5 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2018 du budget principal, il convient d'affecter le résultat qui s'élève à 1 947 030,71€, en fonction du besoin de financement :

Compte 1068 « excédents capitalisés » 8 536,78 €  
 Chapitre article 002 « excédent reporté » : 1 938 493,93 €

**24 VOIX POUR**

**5 ABSTENTIONS**

**(PECOUT, SOLER, PRIVAT, OUTALEB, GARCIA)**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Point 6 FINANCES – TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019**

Constatant les bases fiscales prévisionnelles communiquées par les services fiscaux :

Taxe d'Habitation : 8 097 000€ soit +2.53% par rapport à l'état fiscal 2018  
 Taxe foncière bâti : 9 541 000€ soit +9.08% par rapport à 2018  
 Taxe foncière non bâti : 230 700€ soit +2.08% par rapport à 2018

Il convient de fixer le taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2019 comme suit :

Désignation des taxes	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	6,10 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %
Foncier bâti	21,00 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %
Foncier non bâti	63,54 %	63,54 %	63,54 %	63,54 %	63,54 %

Le produit attendu s'élève à 3 062 527 €.

**29 VOIX POUR**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Point 7 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2019**

Il convient de proposer au Conseil Municipal de fixer le **Budget Primitif – Exercice 2019 – Commune** tel que présenté.

**24 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS  
(PECOUT, SOLER, PRIVAT, OUTALEB, GARCIA)  
ADOpte A LA MAJORITÉ**

**Point 8 FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROJET DU CENTRE INTERARMÉES DE COORDINATION DE SOUTIEN**

Dans son courrier en date du 26 février 2019, le Centre Interarmées de Coordination du Soutien de la Base de Défense de Nîmes-Laudun-Larzac a sollicité la commune dans le cadre de son projet portant sur l'exposition de portraits photographiés et l'impression d'un livret intitulé « Nos blessés d'âme et de sang » dédiées à la journée nationale des blessés.

Il convient donc d'affirmer le soutien de la commune dans ce projet en octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant de deux cent euros.

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**Point 9 SCOLAIRE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LAUDUN-L'ARDOISE**

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des cantines scolaires en raison du changement d'adresse du service Scolaire et de ses coordonnées téléphoniques suite au regroupement des services de l'Espace Famille Loisirs, des Sports et de l'Entretien, il convient donc d'approuver ledit règlement intérieur.

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**Point 10 SCOLAIRE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES GARDERIES ET ETUDES SURVEILLÉES DANS LES ECOLES DE LAUDUN-L'ARDOISE**

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des garderies et études surveillées des écoles en raison du changement d'adresse du service Scolaire et de ses coordonnées téléphoniques suite au regroupement des services de l'Espace Famille Loisirs, des Sports et de l'Entretien, il convient donc d'approuver ledit règlement intérieur.

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITÉ**

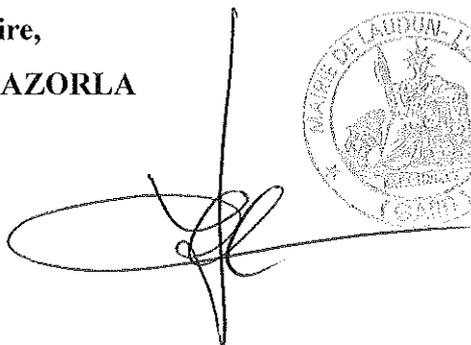
## DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE

*N°DGS-2019-04-07* du 1er avril 2019 : désignation d'un avocat (CGCB Avocats & associés) dans le dossier relatif à la fermeture du restaurant de Lascours.

## QUESTIONS DIVERSES.

Fin de la séance à 20 H 15.

Le Maire,  
Yves CAZORLA



Le secrétaire de séance,  
Jonathan PAVON

